



L'an deux mille vingt-quatre le 13 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 6 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –M. DELATTE Hubert
Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHEMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
-

M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET
Dominique
M. FRITSCH Jacques- M. BAUDOIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. CERUTTI Alain à M. FRANCOIS Vincent –
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU
Nicolas -

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe -

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 40

Date d'affichage : 18 juin 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre

Absentions :

SCOLAIRE

20/06/2024

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes - approbation de l'avenant n°1

Claude THOMAS, président, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes.

Sur les 15 lots composant le marché, 3 lots ont été déclarés infructueux et ne sont donc pas concernés par cet avenant. IL s'agit des lots 5 – 8 et 9.

Objet du présent avenant :

1/ Lors de la rédaction du CCAP (cahier des Clauses Administratives Particulières), le paragraphe sur la garantie financière relative à la retenue de garantie a été omise.

Il convient donc de rajouter par avenant au CCAP l'article suivant :

« Garantie financière :

Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire.

Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie. »

Ce rajout n'a pas d'incidence financière sur le marché.

2/ Lors de la rédaction du CCAP (cahier des Clauses Administratives Particulières), l'indice BT01 (bâtiment – tous corps d'état) n'a pas été pris en compte pour les lots 12 – 13 – 14 et 15. Par défaut, c'est l'indice TP01 (travaux Publics) qui apparait dans le CCAP

Il convient donc, tenant compte de la nature des lots, de rectifier le CCAP en remplaçant l'indice TP01 par BT01. La formule de calcul de la révision de prix ne change pas.

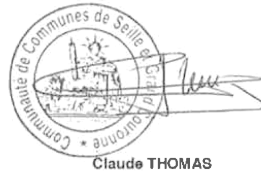
Les membres de la commission consultative MAPA réunie le 07 mai 2024 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°1.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes,
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°1 présenté.



Claude THOMAS
2024.06.17 14:01:45 +0200
Ref:6708366-10050212-1-D
Signature numérique
le Président